

# Communiqué de presse de Mantes-la-Ville

vendredi 13 juillet 2018

## **Communiqué de presse** **Droit de réponse à l'article du Courrier de Mantes** **paru dans le numéro du mercredi 11 juillet, p. 19.**

Une fois de plus, je suis consterné de lire un article totalement à charge et mensonger concernant le service de la police municipale de Mantes-la-Ville.

Tout d'abord, il est faux de dire qu'il y a un turn-over « hors norme » au sein de ce service. Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'à ce jour, il n'y a eu qu'une seule arrivée et qu'un seul « départ », et plus précisément le licenciement d'une ASVP (agent de surveillance de la voie publique) qui avait été recrutée dans le cadre d'un CUI (contrat unique d'insertion). C'est, d'ailleurs, à la suite de la mise en cause directe (peu après son licenciement) des agents du service que deux fiches d'alerte d'exposition à un RPS (risque psychosocial) ont été remplies. La troisième fiche a été envoyée en mairie juste après l'envoi des convocations aux représentants du personnel pour la commission RPS suite à l'établissement des 2 premières fiches. Cet agent est par ailleurs syndicaliste CGT. On ne peut donc pas dire que ces fiches ont été remplies par « la plupart des agents » ; en revanche, on peut remarquer qu'elles ont été remplies dans un contexte précis et suite à un événement isolé et inédit.

Ensuite, il est tout aussi fallacieux d'affirmer que les arrêts maladie « explosent ». Il y en a bien sûr, comme dans tous les autres services de toutes les collectivités territoriales de France et de Navarre. Si la presse ou les représentants syndicaux ont des preuves formelles que, pour certains d'entre eux, il s'agit d'arrêts de complaisance, je les invite à me les fournir.

Enfin, concernant la réorganisation du service de la police municipale, je suis outré de lire qu'elle est « très contestée en interne ». Cette réorganisation a été rendue nécessaire par le développement, le renforcement et la professionnalisation de ce service depuis 4 ans. Celle-ci consiste en l'officialisation de la nomination d'adjoints au responsable du service, à la mise en place d'un règlement intérieur coutumier dans les services de police municipale et à la création d'une unité dédiée spécifiquement aux problèmes rencontrés sur la voie publique (anomalies de voie publique, dépôts sauvages, affichages sauvages...). Ce projet de réorganisation a été élaboré par la responsable du service elle-même, en concertation avec ses futurs adjoints déjà recrutés et le service des ressources humaines. La psychologue du travail et le médecin du travail n'ont pas manifesté une farouche hostilité à ce projet comme l'article tente de le faire croire, bien au contraire. Et quand bien même il y aurait eu l'expression d'une réserve, c'est à l'autorité territoriale, c'est-à-dire le maire, de décider de l'organisation de ses services. L'ensemble du projet a été présenté aux effectifs du service avant présentation au comité technique.

# Communiqué de presse de Mantés-la-Ville

Lors de cette présentation, seul un agent, sur les neuf présents, a exprimé une réserve, quant à l'élaboration du règlement intérieur : il s'agit de l'agent qui est par ailleurs syndicaliste CGT. L'affirmation selon laquelle ce projet est « très contesté en interne » est donc bien un pur mensonge et une pure invention. Je l'ai dit en conseil municipal et je regrette que l'auteur de l'article reprenne à son compte les affabulations de la CGT.

Au surplus, j'ajouterai que certains échanges (surtout s'ils sont déformés) repris dans cet article n'ont pas à être jetés sur la place publique. La réunion à laquelle a participé la psychologue du travail, par exemple, est totalement confidentielle puisqu'il s'agit de la santé des agents. J'invite certains représentants du personnel et certains journalistes à faire davantage preuve de déontologie lorsqu'il s'agit de sujet aussi sensible que celui de la santé.

Cyril NAUTH  
Maire de Mantés-la-Ville  
et conseiller régional d'Île-de-France

Contact presse : Service communication et relations publiques de Mantés-la-Ville  
Alexandra De Wilde - [adewilde@manteslaville.fr](mailto:adewilde@manteslaville.fr) - 01 30 98 82 58